

Conseil Municipal du 15 janvier 2009

Collège:

A la suite de l'enquête publique du 15 au 30 septembre 2008, relative à la l'implantation du nouveau collège, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la déclaration d'utilité publique qui ouvre le champ à l'expropriation. Toutefois l'enquête parcellaire conclut à une demande de réduction de l'emprise de l'expropriation et à une meilleure utilisation du terrain communal mitoyen.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour obtenir ces deux hectares, il faut non seulement céder la totalité des terrains mitoyens disponibles, mais aussi un terrain d'entraînement.

Le service départemental de l'architecture a jugé indispensable de conserver la totalité des terrains constructibles prévus et indiqués dans l'enquête. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les autres terrains à proximité ne sont pas en zone constructible et que les terrains prévus sont la seule possibilité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, conscient des efforts à réaliser pour la construction du nouveau collège, adopte à l'unanimité cette proposition de rétrocession de 2 hectares de terrains communaux.

Travaux:

Eglise: Le Conseil Général nous a informés le 18 décembre dernier qu'une subvention de 234.406 € était actuellement accordée pour la deuxième tranche de travaux dans l'église de L'Isle-en-Dodon pour un montant total de l'opération de 551.839 €/HT. Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces travaux au BP 2009. La convention correspondante relative à la réalisation de cette restauration sera passée avec l'architecte en chef des bâtiments de France, monsieur Voinchet, qui a réalisé la première tranche.

Compléments place: Dans le cadre de la restauration du centre historique du bourg, la commune vient de réaliser le réaménagement de la place de la Mairie. Le coût de cette opération est de 253.344,48 €/HT, montant du marché exécuté. Afin de terminer cet aménagement, le Conseil Municipal prévoit d'effectuer des travaux complémentaires évalués par l'entreprise selon les prix unitaires du marché, soit 26.470 €/HT.

Travaux cantine, médiathèque: Les travaux de ce bâtiment ont nécessité des interventions supplémentaires non prévues au marché initial. Le supplément par rapport au montant subventionné est de 71.939,00 €/HT. Le Conseil Municipal demande l'aide du Département pour financer ce complément de travaux. La création d'une salle à l'étage du bâtiment nécessite l'installation d'un monte handicapés dont le coût est estimé à 24.150 €/TTC. Le Conseil Municipal sollicite aussi l'aide du Département pour réaliser cet équipement.

Rénovations mairie: le Conseil Municipal décide de prévoir en 2009 des travaux de rénovation intérieure de la Mairie: un bureau au rez-de-chaussée, les bureaux de l'étage (plafonds, tapisseries et sols notamment). Le sol de la salle du Conseil Municipal sera aussi réhabilité. Le total de ces travaux est estimé à 10.938,86 €/HT.

Equipements:

Balayeuse de rues: la balayeuse actuellement en service est usée et sa capacité est trop limitée. Le Conseil Municipal retient l'offre de la société "Labor Hako" (balayeuse de type CITYMASTER 2000) pour un montant de 83.450 €/HT et décide de solliciter l'aide du Conseil Général.

Médecine du travail: le Centre de Gestion propose un nouveau service de médecine préventive pour une meilleure surveillance des agents, en particulier des personnes à risque. Le tarif actuel est inchangé (42 € par agent et par an). Le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante.

Questions diverses:

Office Municipal de la Culture, des Sports et des Loisirs: Monsieur le Maire propose la création d'un tel office. Il observe en effet que la Communauté de Communes ayant acquis la compétence "Tourisme", l'Office de Tourisme deviendra cantonal. Le nouvel office créé reprendrait certaines attributions de l'office de tourisme, dans le cadre des compétences communales, par exemple pour les activités de la base de loisirs, l'animation sportive et culturelle. Monsieur le Maire propose, que les conseillers municipaux, délégués au tourisme et à la culture fassent partie de l'OMCSL (- Mmes Soldeville, Beauvais, Caffin, Fabre, Bergouan, - MM. Dechambenoy, Gineste, Lison, Monaco, Raspaud, Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Communauté de communes: compte tenu des résultats du recensement officialisés début 2009 et des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Comminges, le nombre de délégués de L'Isle-en-Dodon, qui compte maintenant 2.168 habitants, passe de 6 à 7.